

Le 14 mars 2024, à Créteil

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les représentant.es au CSA académique,

Hier, au CSA départemental, l'intersyndicale éducation 93 a refusé de siéger à la DSDEN en signe de protestation face à la fin de non-recevoir qu'oppose l'institution à leurs revendications : un plan d'urgence pour le 93 !

Aujourd'hui le CSA académique, nous venons pour voter contre les répartitions des postes d'infirmier.es, d'assistant.es, des professeur.es des lycées et de l'administration. Car nous ne pouvons plus nous contenter de quelques ouvertures et fermetures de poste, dont on nous dira que le compte est plus ou moins équilibré quand on regarde les nombres globaux, les tableaux Excel, les totaux académiques. Vous allez nous répondre que l'enveloppe est fermée, que vous faites au mieux avec celle-ci qui est donné par le ministère et que cette dotation n'est pas si mal comparé aux autres années, voir aux autres départements. Tout cela nous semble trop déconnecté de la réalité. Dès le début de l'année 2023-2024, les personnels des écoles et des établissements de la Seine Saint Denis, ont calculé leurs besoins, de façon précise, dans les doléances chiffrées qu'a transmises l'intersyndicale jusqu'au ministère. Nous voulons que nos repères soient appliqués. L'État a les moyens d'investir les 358 millions d'euros que nous réclamons pour une école publique à la hauteur des élèves du département.

Depuis le 26 février, le département du 93 est mobilisé. Si la spécificité du 93 est soulevé dans le plan d'urgence, il n'en reste pas moins que la situation du 94 et du 77 doit aussi être étudiée, car eux aussi, ont des manques importants de remplacements, d'AESH, d'infirmières, d'assistantes sociales, ....

Quant à la réforme du choc du savoir, il s'agit tout simplement d'un ensemble de mesures allant à l'encontre de l'école émancipatrice que nous défendons que ce soit pour les élèves et pour les collègues. Les groupes de niveaux vont opérer une ségrégation et un tri social dès le CM2. Les injonctions constantes aux évaluations et à des manuels imposés vont réduire drastiquement la liberté pédagogique. Cette réforme réactionnaire vient en écho au 20 ans de la loi 2004 sur la laïcité. Nous ne pouvons que constater qu'au quotidien elle a permis à notre ministère de sortir des circulaires islamophobes, s'attaquant en particulier aux élèves musulmanes. Nous soutenons les collègues qui défendent leurs élèves et dénoncent les formations obligatoires sur la laïcité tenant un discours islamophobe et raciste. D'ailleurs, nous nous permettons de souligner la victoire par l'annulation de sa sanction, hier, au tribunal administratif de Montreuil, de notre camarade qui avait dénoncé, en tant que représentant syndical, une de ses formations au conseil administratif de son lycée.

La répression de la hiérarchie, nous la dénonçons aussi dans le mouvement actuel que ce soit les intimidations envers les collègues mais aussi les parents d'élèves, les prétextés droit de réserve, les convocations abusives des chef.fes d'établissement, ... Et nous seront avec les collègues qui la subissent.

Nous ne serons pas plus long et attendons à présent une instance où l'on nous présentera les 5 000 ouvertures de postes enseignants, 175 CPE, 650 AED, 320 assistant.es pédagogiques, 2200 AESH et le double d'assistant.es sociales et d'infirmièr.es que nous revendiquons, ou les conditions de travail des collègues soient vraiment pris en compte ainsi que la réussite de toutes et tous les élèves de l'académie.